

# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 24 JUILLET 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

## L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX SA NECESSITE — SON EFFICACITE.

Depuis quelques années, l'on constate avec effroi que la morale disparaît chez nos populations. Les crimes se multiplient, les parjures augmentent, l'on ne tient plus compte des liens sacrés du mariage et les divorces deviennent plus nombreux, la pratique des devoirs religieux s'abandonne, les lois humaines ne sont plus respectées, l'autorité des parents est méconnue.

Quelle est la cause de cette démolition générale? Inutile de chercher bien longtemps, cette cause s'offre à nous avec toute l'évidence possible: c'est l'enseignement sans Dieu, l'école neutre où la jeunesse doit puiser les principes de la science et de l'éducation qui doivent diriger ses actes par la suite.

M. Joseph Barnard, rédacteur au Bien Public, décrivait récemment avec une exactitude remarquable les méfaits que cause et qu'est appelé à causer l'enseignement neutre. Nous nous permettons de reproduire une partie de son article, au profit de nos lecteurs, afin qu'ils puissent comprendre davantage la nécessité d'un enseignement basé sur des principes religieux. Quand le temps viendra où nos autorités ecclésiastiques verront la possibilité d'obtenir des écoles confessionnelles, connaissant l'extrême nécessité d'une telle réforme, nous serons alors prêts aux plus grands sacrifices.

L'enseignement a une portée immédiate sur le bonheur comme sur le malheur des peuples. Un peu de réflexion suffit à le démontrer. L'enseignement qui comporte des doctrines criminelles comme celles pronées dans certaines universités américaines, est un enseignement qui tue. La doctrine immorale, ou la doctrine dont la morale est absente, constituent une semence perverse jetée dans l'âme adolescent. Le produit qui en découle est fatalement la perversion des mœurs.

Ces réflexions nous sont inspirées par l'aveu déconcertant que vient de faire le jeune universitaire Leopold, assassin du petit collègue Robert Frank âgé de quinze ans. Ce Leopold était un étudiant de l'Université de Yale. Par ce qu'on dit de lui, il était brillamment doué; travailleur acharné, il remportait de bons succès dans ses études. Aussi la révélation du crime horrible dont il fut l'un des auteurs, déconcerta ceux qui le connaissaient, ou plutôt, qui croyaient le connaître. Mais enfin, lui demandait-on, pourquoi avez-vous mis à mort ce malheureux enfant? — "Mais, répondit Leopold, purement dans le but d'une expérience scientifique!" — Une expérience scientifique! l'assassinat d'un pauvre petit qui revient de l'école sans défiance, et que ses parents vont attendre désespérément, ne pouvant se résoudre à croire à un malheur.

Le journal des Etats-Unis qui reproduit cette cynique explication d'un crime atroce fait les réflexions suivantes: "Du moment que l'on admet la doctrine de l'évolution matérialiste la réponse du meurtrier Leopold est parfaitement logique. Or cette doctrine est enseignée dans la plupart de nos universités non catholiques, au Yale notamment."

"On avait appris à ce jeune homme qu'il n'y avait pas de différence entre son semblable et tout autre être doué de la vie; mais simplement une question de degré dans le perfectionnement." L'auteur de l'article dit que Leopold avait cru pouvoir faire de la vie d'un enfant ce que l'université fait des insectes qu'elle épingle dans son musée... — "A lui, Leopold, désireux de pousser aussi loin que possible ses observations psychologiques, il avait fallu la vie d'un confrère... comme à ses maîtres il avait fallu la vie des insectes..." Et l'article ajoute que Leopold ne comprend pas nos cris d'horreur et de protestation, et ne voit pas pourquoi tant de tapage pour le sacrifice d'un enfant à la science, comme il dit.

Et en effet: "si un homme, des professeurs peuvent enseigner ces doctrines néfastes à la jeunesse qui vient demander aux Universités la préparation à la vie, sans que ces professeurs deviennent les ennemis de leurs semblables, pourquoi l'élève qui s'applique à traduire logiquement ces mêmes doctrines dans sa vie, le serait-il?" Pourquoi sera-t-il criminel, en appliquant les leçons reçues des oracles des universités américaines...

Et l'article conclut que ni Leopold, ni les autres étudiants imbus des mêmes principes ne comprendront ce qu'est mal de mettre en pratique les leçons des maîtres... "tant qu'on n'aura pas extirpé de leur esprit ces doctrines inspirées d'actes criminels". Et l'auteur de ces remarques termine en demandant aux catholiques de comprendre au moins eux la nécessité de bâtir des écoles catholiques, de faire instruire leurs enfants dans des institutions catholiques d'où ces enseignements criminels sont impitoyablement bannis.

L'enseignement basé sur la morale catholique, dans nos écoles primaires, dans nos collèges dans nos universités, ne donne pas au monde une génération de dépravés, mais au contraire, les éléments utiles au bon ordre et à la paix de la société. Nous n'avons qu'à ouvrir les yeux sur ce qui se passe tous les jours et à comparer pour conclure en faveur du seul enseignement véritable éducateur de peuple.

## CONCERT DE GRAND SUCCES

Un magnifique concert eut lieu mercredi soir au théâtre Casino au profit de l'église. Ce concert, organisé par Mme Eva Ringuette avec le concours de Mme A. Landry, remporta un véritable succès. L'auditoire nombreux démontra à nos jeunes artistes que le public sait encourager nos talents locaux.

Ceux-ci méritent certainement cet encouragement, quand l'on songe à tout ce qu'il en coûte de temps et de peines pour organiser une telle soirée. Les organisatrices méritent certainement tou-

te la reconnaissance du public pour se dévouer avec autant de désintéressement à nos œuvres paroissiales. Elles ont toute l'admiration de notre population.

Il serait injuste de ne pas féliciter les musiciens de l'orchestre qui exécutent leur partie, dans ces occasions avec le même désintéressement financier, et dont les louanges ne sont plus à faire. Nous avons à Edmundston un orchestre de tout premier ordre qui fait l'orgueil de la ville.

A tous ces artistes, musiciens, chanteurs et acteurs nous offrons nos félicitations et nous espérons qu'ils nous feront profiter souvent encore leurs talents indiscutables.

## LA FIN DES DEBATS AUX COMMUNES FEDERALES

Quatre mois et demi; 99 séances; 12 sur l'adresse, 17 sur le budget — Législation principale — Lois financières, économiques et sociales — Projets repoussés ou remis — Incidents, vacances — Presages d'élection — Remaniement du Cabinet.

Ottawa 19.— Tout sera fini aujourd'hui samedi. Les députés qui ont tenu jusqu'à la prorogation rentreront aussitôt dans leurs foyers. Un bon nombre ont déjà quitté depuis huit, dix et même quinze jours.

Le Parlement aura siégé quatre mois et demi, du 28 février au 19 juillet, et tenu 99 séances, dont 29 consacrées à la discussion de l'adresse et au débat général du budget. Il a déjà siégé plus longtemps, l'an dernier, par exemple, durant cinq mois et quelques jours, mais il semble que les députés en général n'aient jamais trouvés les travaux parlementaires aussi onéreux.

Aux Communes comme au Sénat ce sentiment s'est exprimé sous forme de supplique au ministère de convoquer le parlement en janvier et de mieux ordonner son programme. Il est douteux que ce désir soit exaucé l'année prochaine, si le Gouvernement va à la conférence impériale projetée pour la fin de 1924 ou encore, si les élections générales interviennent dans l'intervalle.

Le travail législatif d'une session se fait pour ainsi dire en double. Une fois déposés les projets ou propositions, de lois ont renvoyés à des comités qui les examinent, en tendent les parties intéressées en modifiant la rédaction à leur gré puis en font rapport à la chambre qui en décide définitivement. Après quoi le Sénat revisite le tout en procédant de la même façon retranchant ou ajoutant. De là parfois des divergences sérieuses. Elles se terminent généralement par un compromis, et parfois aussi elles causent la mort du projet.

La législation peut être volontaire sans finir profondément les statuts. Cela dépend des idées en vogue et du crédit qu'elles trouvent au parlement. Il suffit de rappeler les principales en commençant par les lois financières ou touchant à la finance.

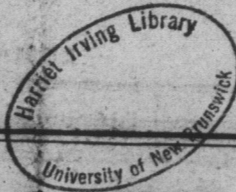
Par ordre d'importance se présente d'abord le budget. La première qu'on appelle le budget principale comporte pour l'exercice courant 387 millions de crédits imputables sur le revenu, et 20 millions imputables au capital, soit en chiffres ronds, 407 millions.

Puis vient la loi autorisant des emprunts jusqu'à concurrence de 300 millions pour racheter au tant d'obligations émises durant ou depuis la guerre, ces émissions se firent à court terme dans l'espoir de profiter le plus tôt possible d'une diminution dans le taux de l'intérêt.

La loi des banques subit une modification considérable. Elle assujettit dorénavant ces institutions à l'inspection par l'Etat, de même aussi, les compagnies d'assurances et de prêts devront acquitter les frais de l'inspection officielle, proportionnellement à leur chiffre d'affaires.

Par ailleurs, ces mêmes institutions se trouvent restreintes à des prêts beaucoup moins considérables à leurs directeurs.

Ce que l'on peut désigner sous la rubrique "lois économiques" commence par la législation relative au tarif. On en a longuement discuté et le sujet restera à l'ordre du jour. Le tarif a été réduit surtout sur des instruments de production. C'était un engagement du parti libéral. La taxe sur les ventes a été diminuée. Tout cela représente a-t-on dit une diminution de 25 millions dans les recettes du trésorier. On espère se compenser sur l'augmentation générale des affaires. Au chapitre des lois d'un certain caractère



## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL

Capital autorisé \$5.000.000.00  
Capital payé et Réserve \$4.500.000.00

325 Succursales et Sous-Agences dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard.

10- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c. d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

20- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Succursale à Edmundston:

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.

F.-H. BOURGOIN, gérant local.

## CONVENTION LIBERALE PROVINCIALE

L'UNE DES PLUS GRANDES ET DES PLUS BELLES CONVENTIONS DANS L'HISTOIRE DE LA PROVINCE

Vibrant discours de l'hon. P.-J. Veniot. — Résolution — Formation d'une forte Association Libérale Provinciale

(De L'Acadie)

St. Jean, N.-B., 16 juillet. — La Convention Libérale tenue ici aujourd'hui a démontré que le parti libéral au Nouveau Brunswick est un plus que jamais et déterminé à revenir au pouvoir aux prochaines élections, l'administration honnête et progressive qui veille aux intérêts de la Province depuis 1917.

L'assistance à la convention a surpassé toutes les espérances du comité d'organisation. Environ sept cents représentants du parti libéral venus de tous les coins de la Province étaient présents. Les districts les plus éloignés étaient représentés par plusieurs députés. Le Premier Ministre, l'hon. P.-J. Veniot et tous les membres du Ministère qui étaient présents à l'exception de l'hon. Dr. Roberts, ministre de la santé actuellement hors de la Province, furent acclamés par la Convention, et plusieurs résolutions appuyant la politique du Gouvernement sous différents rapports, furent acceptées avec une unanimité parfaite.

### OUVERTURE DE LA CONVENTION

A dix heures, l'hon. P.-J. Veniot appela l'assemblée à l'ordre, alors que déjà au delà de 500 délégués étaient enregistrés.

Le Premier Ministre fut reçu par une ovation et à diverses reprises ses remarques furent vivement applaudies. Il réfuta brièvement la politique du gouvernement sous la direction de l'hon. W.-E. Foster son prédécesseur, et sous sa direction depuis qu'il fut appelé au poste de Premier Ministre. Il défia l'opposition d'indiquer un seul fait où le gouvernement a abusé de la confiance du public et où l'administration a été contraire aux intérêts de la Province. Il remercia cordialement tous ceux venus prendre part à cette convention et considéra que c'est un beau témoignage de l'approbation du public en rapport avec la politique du gouvernement. Le fait que le comté de York opposé au parti libéral depuis 1894 est aujourd'hui représenté par 70 délégués, est une preuve que le sentiment populaire a changé dans cette circonscription. Les comtés de Carleton, Victoria et Charlotte qui ont été aussi au moins en partie opposés à la convention, ce qui est aussi de bon augure.

La seule critique apportée par l'opposition, dit le Premier Ministre, est celle d'extravagance. Or, si le gouvernement doit dépenser de l'argent pour développer les ressources de la Province et donner une politique progressive, nous continuerons à être extravagants.

Malgré l'augmentation de la dette, l'administration actuelle est en mesure de payer cette dette à échéance. Tandis que l'ancienne administration avait laissé une dette d'un delà de \$5,000,000 sans prévoir au remboursement, la présente administration avait inauguré un fonds d'amortissement servant à rencontrer les intérêts et chaque sou de la dette, à échéance y inclus celle de l'ex-administrateur.

Référant à Musquash, le Premier Ministre dit que le développement des pouvoirs d'eau en cet endroit est une entreprise qui se paie d'elle-même, et le public ne sera pas appelé à payer un seul sou de cette dépense.

Si d'autre part une somme considérable a été dépensée sur les chemins, le public en a aujourd'hui le bénéfice et les emprunts à cet effet seront remboursés par les revenus provenant des licences d'automobiles qui s'élevaient aujourd'hui à \$414,000 pour l'année 1924 comparés au montant de \$42,000 en 1917.

Le Premier Ministre annonça ensuite comme preuve de l'excellente situation financière de la Province que la veille, le 15 juillet, des débetures de la Province furent vendues à un prix au dessus du pair, celle-ci ayant rapporté au delà d'un demi de pour cent au-dessus de \$100,000. Cette nouvelle annonce par le Premier Ministre fut reçue par les applaudissements de toute l'assemblée.

Suite à la page 8